

LA SEXUALITÉ, UNE RÉALITÉ

ÉDITO

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le droit à la santé sexuelle découle des droits de l'Homme ; en septembre 2016, la France a introduit la notion de « santé sexuelle » dans le Code de santé publique⁽¹⁾. Ainsi, la sexualité des personnes âgées, qui reste un sujet tabou, ne peut plus être occultée.

Difficilement envisagée par les proches des personnes concernées, fortement cadrée en institution, l'expression d'une sexualité des personnes âgées semble incompatible avec les qualités de sagesse et de respectabilité attribuées aux personnes âgées, selon nos représentations sociales.

Pourtant, cette sexualité reste une réalité et la démocratiser au sein des institutions et même des domiciles permettra à chaque personne de s'épanouir sans tabou et sans jugement dans sa vie affective. De nombreuses études ont pu montrer que sexualité et personne âgée ne s'excluaient pas, voire même pouvaient renforcer la santé des individus, qui peuvent alors s'épanouir par cette voie également.

Nous proposons dans ce numéro 10 de La Plume une réflexion éthique sur la sexualité de ces adultes vulnérables, qui ont le droit de désirer, vouloir, s'exprimer sur ce sujet.

Nous espérons que ces articles ouvriront des pistes d'échanges et de questionnements autour de ce sujet, et contribueront à une prise de conscience et une ouverture d'esprit sur les besoins de nos aînés.

Bonne lecture !

Cécile Kirnidis, Présidente d'Alma 31

(1) Article 10 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

ALMA 31 VOUS CONSEILLE :

Un documentaire & un livre

- « L'Erotisme et le vieil âge » de Fernand Dansereau, 2017
- « Handicap et sexualité » de Marcel Nuss, 2014

ACTUALITÉ : L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SEXUALITÉ DES ADULTES EN INSTITUTION

Par l'intermédiaire de cet article, nous souhaitons partager avec vous certains questionnements éthiques qui peuvent émerger lorsque l'on réfléchit à l'accompagnement de la sexualité des adultes en situation de handicap psychique et accueillies en établissement.

La situation :

La situation se déroule au sein d'un Foyer d'Accueil Médicalisé, établissement médico-social (Article L312-1 code de l'action sociale et des familles), qui accueille des personnes en situation de handicap psychique (déficience intellectuelle, trouble psychique,

• DANS CE NUMÉRO •

Alma 31 vous conseille

L'accompagnement de la sexualité des adultes en institution

Zoom sur la sexualité des personnes âgées

Un suivi de situation par ALMA 31

ALMA 31, comment ça marche ?

Formations

Bénévole à ALMA ?

ACTUALITÉ : L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SEXUALITÉ DES ADULTES

EN INSTITUTION (SUITE)

etc.). Elles sont accompagnées par un suivi médical, éducatif et psychologique dans le but de favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie et indépendance.

Une résidente du foyer, Laura, sous curatelle renforcée*, a été surprise dans le lit d'un autre résident, Julien, par un éducateur, alors que les relations sexuelles sont strictement interdites par le règlement intérieur de l'établissement (signé par les résidents à leur entrée). La psychologue de l'établissement se fera par la suite confirmer ces faits par Laura seule, puis en présence de sa mère et de l'éducateur qui l'a alertée. L'éducateur soupçonne Julien d'avoir abusé de la fragilité de Laura.

Une rencontre entre Laura et Julien est organisée. Lors de celle-ci, Julien indique avoir eu une relation sexuelle avec Laura; Laura conteste mais reste confuse. Le cadre réglementaire institutionnel et la loi relative à la protection des personnes en situation de vulnérabilité psychique leur sont rappelés.

Puis la question du consentement concernant les rapports intimes est abordée. Il est envisagé par la mère et par une cadre professionnelle de l'établissement d'accompagner Laura pour déposer une plainte à la gendarmerie.

Lors d'une réunion d'équipe, afin de prendre la décision la plus juste, la cadre recueille l'avis des différents professionnels de la structure. Lors de ces échanges, elle remarque que l'équipe et la direction ne sont pas favorables à la poursuite de l'accueil à temps plein du résident

soupçonné d'avoir commis l'agression et insistent pour qu'il soit exclu du foyer.

Cette situation ouvre sur plusieurs pistes de réflexion éthiques et déontologiques :

1/ L'institution : Les usagers signent à leur entrée un document précisant l'interdiction des relations sexuelles. Cette règle pose question si l'on se réfère à la Loi du 2 Janvier 2002 de l'action sociale qui prône le respect de la dignité, de l'intégrité, de la sécurité et de la vie privée et de l'intimité des usagers.

2/ L'éducateur trouve Laura et Julien dans le même lit : il y relève un supposé abus. Il convient d'interroger ses possibles projections. En quoi les dires de l'éducateur créent une réalité qui n'a peut-être jamais existée ?

3/ La mère est informée : Quel est le sens d'en informer la mère ? Est-elle la curatrice ? (cf. définition curatelle renforcée ci-dessous).

4/ La confusion de Laura : est ce qu'elle dit ce qu'on a envie qu'elle dise ? A-t-elle peur des conséquences (règles institutionnelles) ?

5/ Quel est le sens de cette confrontation entre Laura et Julien ?

6/ Toute l'équipe éducative est informée: L'article L1110-12 du code de la santé publique évoque que le partage d'informations entre les professionnels est nécessaire si il est bénéfique à l'accompagnement des usagers. Est-ce le cas dans cette situation ?

7/ Questionnement sur l'éventuel renvoi

de Julien : L'évocation de l'arrêt de l'accueil de Julien peut engendrer un changement dans la qualité du regard que les professionnels posent sur lui et ainsi influencer leur accompagnement.

*Définition Curatelle renforcée :

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans certains actes de la **vie civile**. Le juge des contentieux de la protection désigne un ou plusieurs curateurs.

Le curateur est donc désigné par le juge pour l'aide à la gestion du budget/argent, aide pour les décisions importantes et les papiers. Il peut interdire certains actes comme donner l'autorisation de mettre sa photo dans le journal. Au niveau de la vie privée, la personne sous protection juridique curatelle renforcée peu aller où elle veut, avoir les relations familiales, amicales, affectives et sexuelles qu'elle souhaite.

Bibliographie :
Ministère des Solidarités et de la Santé - Lignes - Bianchi-Simon, G. (2014) *Psyché et Thémis, éléments de droit pour la pratique du psychologue.*
- Définitions empruntées aux sites :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094>
<http://www.tutelle-curatelle.com/curatelle.htm>
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000031919050&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20160128>

ZOOM SUR LA SEXUALITÉ DES PERSONNES AGÉES

Entretien réalisé avec Mme Virginie Gasc, Psychologue et sexologue – Intervenante au sein du DIU d'Etudes sur la Sexualité Humaine à Toulouse.

1) Par rapport à votre expérience, que pouvez-vous nous dire sur la sexualité des personnes âgées ?

La sexualité des personnes âgées est riche. On a tendance à limiter la sexualité à des rapports sexuels, à la génitalité, or elle se manifeste de différentes manières.

En effet, on l'observe à travers des regards, des gestes de tendresse, des rapprochements entre deux personnes, des attouchements, l'expression de désir, de plaisir aussi.... Tout cela sous l'œil attentif du personnel soignant qui, parfois, peut se montrer surprotecteur envers les résidents et a tendance à oublier que les personnes âgées accueillies ont eu une vie, une sexualité avant l'entrée en maison de retraite.

2) Avez-vous des personnes âgées

qui viennent à votre consultation de sexologue ?

Oui régulièrement. Tout dépend ce que l'on entend par « personne âgée ». J'ai de plus en plus de personnes âgées de 70 à 80 ans et seulement quelques personnes âgées de plus de 80 ans. Souvent, elles osent venir après avoir vu un article ou une intervention sur la sexualité des séniors comme si elles attendaient le « feu vert » pour consulter un professionnel de la sexualité.

ZOOM SUR LA SEXUALITÉ DES PERSONNES AGÉES (SUITE)

3) Quelles sont les problématiques sexuelles les plus abordées avec les personnes âgées ?

Les dysfonctions érectiles pour les hommes et troubles du désir sexuel et douleurs lors des rapports sexuels chez les femmes. Il s'agit de ma patientèle qui n'est pas forcément représentative des motifs de consultation des personnes âgées au niveau national ou sur l'ensemble des professionnels.

4) Y-a-t-il des freins à la sexualité des personnes âgées ?

À mon sens, le principal frein est la société. Ses représentations de la sexualité des personnes âgées amènent les séniors à alimenter des fausses croyances et ainsi renoncer ou vivre difficilement leur sexualité. Certes, il y a un vieillissement du corps qui

peut entraîner des dysfonctionnements c'est alors que peut être envisagé une autre sexualité tenant compte des difficultés ou incapacités progressives de la personne ou du couple.

5) Comment, vous, en tant que professionnelle, vous abordez la sexualité des personnes âgées et quel questionnement s'en suit ?

Je ne fais pas de différences entre mes patients. Durant la consultation j'évalue le désir sexuel, le plaisir, l'excitation sexuelle, la relation, le développement psychosexuel.... Ce n'est pas une question d'âge.... Je pose les questions le plus simplement possible en essayant de m'adapter à la personne que j'ai en face de moi. Quelquefois c'est plus difficile d'obtenir des réponses de la part d'une personne jeune que d'une personne

âgée....

6) Comment favoriser la sexualité des personnes âgées dans les différents établissements ?

A travers la formation de l'ensemble du personnel. Il y a un réel travail à faire sur les représentations du personnel mais aussi des chefs d'établissement qui sont les garants de cette liberté individuelle d'avoir ou non une sexualité et de pouvoir la vivre comme ils le souhaitent, dans le respect, bien sûr, de la collectivité.

7) Que souhaitez-vous nous dire d'autre ?

Ce sujet me tient à cœur et je suis ravie qu'un article lui soit consacré. Même s'il devient un sujet en réflexion au cœur des établissements, c'est encore insuffisant.

UN SUIVI DE SITUATION PAR ALMA 31

Description de la situation :

Alma 31 est contactée par une personne dont la mère serait victime de harcèlement sexuel de la part d'un résident de l'Ehpad dans lequel elle vit depuis quelques années. Suite à un coma diabétique, l'état de santé de cette personne âgée s'est aggravé et a entraîné des troubles de l'orientation et de la mémoire immédiate. Elle serait actuellement logée en secteur fermé. Le mis en cause serait un homme atteint de la maladie d'Alzheimer, accueilli depuis peu dans l'établissement.

D'après l'appelante, une première fois, cet homme se serait déculotté devant sa mère et lui aurait demandé de le masturber. Les infirmières seraient intervenues rapidement. À un autre moment, le mis en cause aurait essayé d'embrasser la résidente lors du repas, cette dernière aurait refusé.

L'appelante contacte Alma 31 aujourd'hui car lors de sa dernière visite, elle aurait trouvé la porte de la chambre de sa mère fermée à clé. Lorsqu'elle a essayé d'entrer, sa mère aurait crié pour demander à ouvrir. La porte ouverte, l'appelante aurait trouvé l'homme nu, caché sous les draps avec sa mère.

Demande et démarches de l'appelante :

L'appelante a voulu se renseigner auprès des différents professionnels de l'Ehpad afin de mieux comprendre la situation

dans laquelle se trouve sa mère. Elle s'est adressée à plusieurs soignants de l'équipe pluridisciplinaire : certains auraient affirmé que les deux personnes étaient consentantes, d'autres que sa mère repousse régulièrement cet homme.

L'appelante sollicite l'aide d'Alma 31 en tant que tiers extérieur à la situation. Elle énonce manquer de repères dans les démarches à exécuter afin que sa mère vive dans un environnement sécurisant et bienveillant.

Conseils d'Alma 31 :

Dans un premier temps, il semble essentiel aux bénévoles de l'association d'échanger avec l'appelante sur les droits fondamentaux des personnes âgées. Même en institution, le maintien d'une vie affective et sexuelle des résidents doit être respecté. Ainsi la personne ne peut pas être empêchée si elle souhaite avoir une relation intime, si celle-ci est libre et consentie.

L'appelante comprend mais elle craint que la pathologie de sa mère ne lui permette pas d'avoir des capacités de jugement suffisantes et qu'elle se mette en danger.

Dans un second temps, afin que l'appelante puisse témoigner de ses interrogations et les lever, nous lui conseillons alors qu'elle sollicite la direction pour un rendez-vous. Il nous semble important de s'assurer que

le directeur soit au courant de la situation et que celle-ci puisse être évaluée en équipe pluridisciplinaire, en partenariat avec la famille.

La direction proposera deux rencontres à l'appelante : une où elle sera seule avec le directeur, et une où sa mère sera également présente.

À la suite de ces entretiens, les soignants ont mis en place un protocole d'accompagnement de manière à ce que le résident ne soit plus aussi insistant auprès de la mère de l'appelante. La psychologue a proposé un accompagnement spécifique pour ce monsieur afin de cadrer davantage son comportement.

Conclusion :

L'équipe de professionnels de l'Ehpad semble avoir pris conscience de l'inquiétude de l'appelante face à une situation réellement vécue comme violente et insécurisante pour sa mère.

En réaction, l'accompagnement mis en place semble avoir permis d'apaiser les relations et le quotidien de la résidente.

L'appelante reste vigilante lorsqu'elle rend visite à sa mère mais est satisfaite de la situation actuelle. Elle accepte de clôturer le dossier et nous recontactera si nécessaire.

ALMA 31,

COMMENT ÇA MARCHE ?

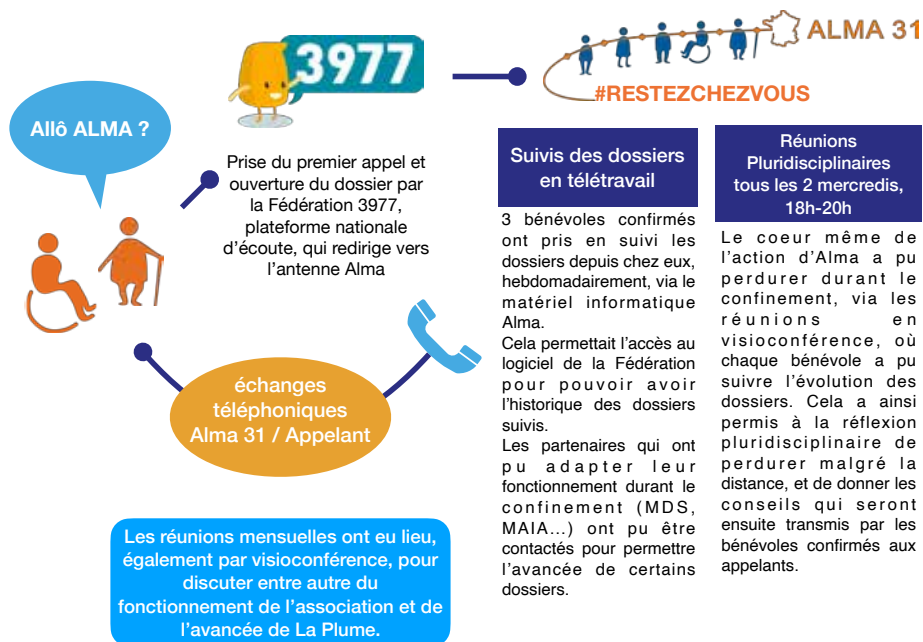
Les bénévoles d'Alma 31 **écoutent et conseillent par téléphone** les personnes victimes de maltraitements et les témoins de ces situations. L'association ne se substitue pas aux appelants mais les oriente dans leurs démarches.

Les appels sont reçus lors d'une permanence téléphonique :

Le mercredi matin de 9h à 12h

En dehors des heures de permanences, vous pouvez laisser un message avec votre numéro de dossier ou contacter la **plateforme d'écoute nationale** au numéro **3977** du **lundi au vendredi de 9h à 19h**.

FONCTIONNEMENT ALMA COVID-19



BÉNÉVOLE À ALMA ? Pourquoi pas vous ?

Vous êtes sensible au bien-être des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ?

Vous souhaitez vivre une expérience humaine et enrichissante ?

Alors n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe !

Nous recherchons des **écoutants et des référents**, afin d'accompagner dans leurs démarches les personnes vulnérables ou leurs proches qui nous contactent, et de leurs transmettre des conseils adaptés, prodigués lors des réunions d'équipe d'Alma 31.

Vous trouverez à la fin de ce journal des informations sur notre fonctionnement, et le moyen de nous contacter.

À très vite et au plaisir de vous voir bientôt dans notre équipe !

LES FORMATIONS PROPOSÉES AUX PROFESSIONNELS

de structures ou de services d'aide à domicile

Proposée par ALMA 31 :

Thème : Sensibilisation aux risques de maltraitance : un pas vers la bientraitance

Notre expérience d'écoute et de conseils des situations de maltraitance nous amène à partager nos compétences.

La sensibilisation permet aux participants de :

- Réfléchir à leurs pratiques
- Mieux comprendre les risques de maltraitance
- Engager une démarche de bientraitance

Groupes d'analyse des pratiques

Vous trouverez davantage d'éléments d'informations sur notre site internet www.alma31.fr

NOUS CONTACTER

ALMA 31
CMS, 2 rue malbec
31000 TOULOUSE

alma31@orange.fr

05 61 21 41 69

www.alma31.fr

pour souscrire à la Plume en ligne, rendez-vous sur notre site internet